

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le cinq février, le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 28

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Valérie MILLON, Alain AUTHIER, Laurent JARRY, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :

Alain BOURION donne procuration à Jean-Christophe ROMAND en date du 02 février 2026

Alexandre DOS REIS donne procuration à Laurent CHASSAT en date du 02 février 2026

Aurore TONNELIER donne procuration à Stéphanie PANTEIX en date du 02 février 2026

Laurence PIPERS donne procuration à Isabelle NEGRIER-CHASSAING en date 04 février 2026

Excusée :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance : Isabelle NEGRIER-CHASSAING

Objet : Subvention à l'association les Canaris USEP Panazol pour les classes de découverte – exercice 2026

Délibération 2026-04

L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP) constitue le secteur sportif scolaire de la Ligue de l'Enseignement, première fédération sportive scolaire de France. En Haute-Vienne, l'USEP regroupe près de 13 000 licenciés répartis au sein de 127 associations locales et organise chaque année plus de 200 rencontres sportives et éducatives.

La Ville de Panazol entretient un partenariat étroit avec les écoles de son territoire, notamment dans le cadre des actions menées par l'USEP, afin de favoriser l'accès des élèves aux pratiques sportives, éducatives et citoyennes.

Dans ce cadre, la commune soutient activement l'organisation des classes de découverte de l'école élémentaire Turgot-Jaurès. Ce soutien se traduit par l'attribution d'une subvention municipale calculée en fonction du nombre d'élèves participants et du nombre

de nuitées, ainsi que par la mise à disposition d'animateurs municipaux chargés de l'encadrement des groupes d'enfants.

Pour l'année 2026, les équipes enseignantes de l'école élémentaire Turgot-Jaurès proposent les séjours suivants :

- du **30 mars au 3 avril 2026** : 47 élèves de CM1-CM2 à Meschers (4 nuitées) ;
- du **8 au 12 juin 2026** : 47 élèves de CP et CE2 à Meschers (4 nuitées) ;
- du **4 au 7 mai 2026** : 49 élèves de CE1 et CE2 à Hautefort (3 nuitées) ;
- **1^{er} au 02 juillet 2026** : 53 élèves de CM2 à Paris (1 nuitée).

Par ailleurs, il est rappelé que la classe de découverte initialement programmée à Paris en juin 2025 a dû être annulée en raison de l'épisode caniculaire survenu à cette période. Malgré les démarches engagées, la Ligue de l'Enseignement, prestataire du séjour, n'a consenti qu'à l'octroi d'un avoir partiel d'un montant de **2 500 €**, laissant à la charge de la coopérative scolaire un reste à payer de **8 235 €**. Afin d'éviter que l'association USEP « Les Canaris » ne supporte seule les conséquences financières de cette annulation indépendante de sa volonté, la directrice de l'école a sollicité l'inscription au budget 2026 d'une aide exceptionnelle d'un montant de **4 524 €**, représentant 55% du reste à charge.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est proposé :

- d'attribuer à l'association USEP « Les Canaris » de Panazol une **subvention de fonctionnement de 20 300 €** pour l'organisation des classes de découverte 2026 ;
- ainsi qu'une **subvention exceptionnelle de 4 524 €** destinée à compenser partiellement le déficit budgétaire lié à l'annulation du séjour à Paris en 2025.

DÉLIBÉRATION

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1612-1 ;

VU la note de synthèse présentée ;

CONSIDÉRANT la demande de subvention formulée par la directrice de l'école élémentaire Turgot-Jaurès pour le financement des classes de découverte de l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pédagogique, éducatif et citoyen des projets présentés ;

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle liée à l'annulation du voyage scolaire à Paris en 2025 pour cause de canicule ;

CONSIDÉRANT la demande d'aide exceptionnelle sollicitée par l'équipe enseignante à la suite de l'annulation du voyage à Paris en juin 2025 ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de soutenir les actions en faveur de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 300 € à l'association USEP « Les Canaris » de Panazol pour l'organisation des classes de découverte 2026 ;
- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 524 € à l'association USEP « Les Canaris » de Panazol afin de contribuer au déficit budgétaire engendré par l'annulation du voyage à Paris en juin 2025 ;
- **DE PRÉCISER** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026 de la ville ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au présent financement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 6 février 2026

Le Maire



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 9 Février 2026

Publié ou notifié

9 Février 2026

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB04

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 06/02/2026

Objet : Subvention à l'association les Canaris USEP Panazol pour les classes découvertes - exercices 2026

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 09/02/2026

Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : DELIB04-Subv à l'assoc les canaries USEP pour la classe découverte-2026.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20260206-DELIB04-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 09/02/2026